

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS  
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 26 octobre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi vingt-six octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

**Date de la convocation :**

19 Octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	16	3	16

Sous la Présidence de M. Thierry ROUTIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme COUPEY Sylvie, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse Mme LALUC Sylvie, Mme LEMAITRE Béatrice, Mme MARTIN Nathalie, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr BEREZOWSKI Pierre, Mr CHOQUENET Vincent, Mr DESUMEUR Alex, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr NIVART Jean-Luc, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

Pouvoir : Mme PELLETIER Séverine à Mr ENGRAND  
Mr PHILIPON Vincent à Mr ENGRAND  
Mr MARCELLIN Bruno à Mr ROUTIER

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, Mr Romain LAUTIER

Excusés : Mme PELLETIER Séverine, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr MARCELLIN Bruno, Mr PAGANO Jean-Baptiste, Mr PHILIPON Vincent

<b>Exécution de services de transport à la demande (TAD) – Appel d'offres ouvert</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°7</b>

Le marché à bons de commandes des lignes TAD (délibération du 7 février 2017) a été confié pour 4 ans, par le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS), à la Régie des Transports de l'Aisne (RTA) et arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Aussi, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du code de la commande publique.

Les marchés seront passés sous la forme d'accords-cadres qui fixent toutes les stipulations contractuelles. Ils seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article R. 2162-13 et l'article R. 2162-14 du code de la commande publique. L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable des titulaires, selon des modalités prévues par l'accord-cadre.

La durée de ce nouveau marché est de 4 ans; du 1er avril 2022 au 31 mars 2026.

Il est enfin bon de préciser que ce marché de services concerné par le contrat est composé de 13 lignes virtuelles, d'un service de transport de substitution qui tient compte de l'engagement du SITUS dans le cadre de l'adoption de son SDA 'Ad'ap (délibération n°2 du 21 juillet 2015), et d'un service de transport occasionnel pour des événements particuliers.

La description complète des lignes et du service de substitution ainsi que l'exploitation des services sont définis dans le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières).

Le nombre de kilomètres minimum prévu annuellement est de 280 000 km. Le nombre de kilomètres maximum annuel est fixé à 560 000 km compte-tenu des évolutions qui pourraient survenir dans le cadre du dossier Mobilité soit 2 240 000 km sur la durée totale du marché. A titre indicatif si l'on prend en compte le taux réel de réalisation 2021 (64%) appliqué à l'offre kilométrique totale des services, le kilométrage réellement effectué sur l'ensemble de la période du marché sera de 1 433 600 km environ.

Le montant maximal du marché sur 4 ans est estimé à 3 566 118 €.

Dans le cadre de la préparation du dossier de consultation, il est proposé pour contenir les coûts, que le délai de réservation fixé aujourd'hui à 1h, le soit à 2h. De plus, il est proposé de mettre les options suivantes.

- Véhicule mis à disposition par l'exploitant
- Billettique mise à disposition par l'exploitant
- Logiciel de réservation mis à disposition par l'exploitant
- Application mobile mise à disposition par l'exploitant

Ces options seraient levées au gré des besoins du SITUS et de ses contraintes budgétaires.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le 1<sup>er</sup> Vice-Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert "Exécution de services de transport à la demande" (TAD) à assurer les publicités nécessaires dans le cadre de cet appel d'offres et à effectuer les formalités subséquentes.

*Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical*

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical autorisent le 1<sup>er</sup> Vice-Président à :

- lancer la procédure d'appel d'offres ouvert "Exécution de services de transport à la demande", telle que définie ci-dessus,
- assurer les publicités nécessaires dans le cadre de cet appel d'offres,
- effectuer les formalités subséquentes.

### Vote :

Pour : 16    Contre : 0    Abstention : 0    Refus de vote: 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 27 octobre 2021  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier EN GRAND

